



Adopté le 19 mai 2026

Procès-verbal

Séance ordinaire du comité de parents

9 décembre 2025 à 18 h 30 par Teams

Présences

Pour le comité de parents

Monsieur Guillaume Bérubé

Monsieur Mychael Hacquin

Madame Marie-Julie Boulay

Madame Nancy Kenny

Madame Marie-Pier Denis

Madame Vanessa Lafontaine

Madame Chantal Dufort

Monsieur Dave Lavoie

Monsieur Félix Guay-Vachon

Madame Maude Lelièvre

Pour le Centre de services scolaire

Madame Josée Synnott, directrice générale

Madame Katia Gagnon, directrice de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires

1. Ouverture de la rencontre

Madame Chantal Dufort souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum à 18 h 36.


2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Chantal Dufort procède à la lecture de l'ordre du jour avec une proposition de de modifier l'ordre du point 5 comme ceci : a) calendrier scolaire, b) cadre d'organisation des services éducatifs et c) travaux de peinture parents bénévoles.

Madame Maude Lelièvre propose l'adoption de l'ordre du jour modifié.

3. Lecture, suivis et adoption du procès-verbal du 11 novembre 2025

Comme tous les membres ont reçu le procès-verbal à l'avance, madame Marie-Pier Denis propose l'exemption de lecture.



M. Félix Guay-Vachon mentionne que des éléments concernant la scolarisation à domicile ou en milieu hospitalier ne se retrouvent pas au procès-verbal et doivent être ajoutés.

Mme Chantal Dufort souligne que la demande récurrente concernant la journée pédagogique de février doit être intégrée.

L'adoption du procès-verbal du 11 novembre 2025 est reportée à la prochaine rencontre avec l'intégration des ajouts demandés.

4. Questions du public

Aucun public n'est présent.

5. Centre de services scolaire (invitées : Mme Josée Synnott et Mme Katia Gagnon)

a. Calendrier scolaire 2026-2027


Mme Katia Gagnon présente les ajustements apportés au calendrier scolaire. Elle rappelle qu'initialement, la journée du 4 janvier devait être une journée pédagogique, et que la dernière journée de classe pour les élèves était prévue le 18 décembre.

Cependant, à la suite d'une révision effectuée avec les ressources humaines, il a été constaté que le 1^{er} janvier étant un jour férié, les conventions collectives prévoient que la prochaine journée ouvrable doit également être considérée comme fériée pour le personnel de soutien, les professionnels et les cadres. Cela aurait entraîné la présence uniquement du personnel enseignant à l'école, ce qui était impossible sur le plan opérationnel.

Afin de remédier à la situation, la journée fériée a dû être déplacée. Comme le retour des élèves pour une seule journée, soit le lundi 4 janvier, n'était pas souhaitable considérant les festivités du Nouvel An, un ajustement supplémentaire a été effectué.

Ainsi, les journées du 21 et 22 décembre deviennent des journées de classe, tandis que les 4 et 5 janvier sont désignées comme journées fériées, dont celle du 4 janvier à titre obligatoire. Le 6 janvier marquera le retour du personnel avec une journée pédagogique.

Mme Gagnon indique que ces modifications visent à assurer la conformité aux conventions collectives et au fonctionnement normal des établissements. Aucun autre élément du calendrier n'a été modifié. Étant donné l'absence de Mme Isabelle Gagné, elle précise également ne pas être au courant des commentaires qui auraient été transmis auparavant, mais confirme que ce calendrier sera présenté au conseil d'administration la semaine prochaine.



Concernant les échanges pour la recommandation liée à la journée du 15 février, Mme Chantal Dufort mentionne que si Mme Gagnon n'a pas eu connaissance des recommandations précédentes, cela signifie qu'elle n'a pas été informée de la demande récurrente, formulée depuis plusieurs années, visant à déplacer la journée du 15 février afin qu'elle tombe plutôt un vendredi.

Mme Katia Gagnon précise que Mme Isabelle Gagné, initialement responsable du dossier, a quitté avant la fin du processus, et qu'elle a repris les travaux par la suite. Elle indique n'avoir jamais été informée de cette demande, ni au moment de la consultation ni lors des rencontres à la table de direction. Elle confirme donc ne pas avoir été au courant du souhait de déplacer la journée du 15 février, possiblement au 12 février.

M. Dave demande si ce changement pourrait malgré tout être envisagé.

Mme Gagnon répond qu'elle devra vérifier les raisons historiques ayant mené au maintien de la date actuelle. Puisqu'il s'agit d'une demande répétée au fil des années sans avoir été retenue, elle juge nécessaire de consulter d'anciens collègues afin de comprendre les motifs qui avaient été invoqués.


Mme Josée Synnott ajoute, du point de vue de la direction, que la demande pourrait être réexaminée avec l'ensemble des directions d'établissement. Elle précise que ce sont souvent ces dernières qui guident la planification des journées pédagogiques, notamment en fonction de formations prévues ou de contraintes logistiques, telles que des réservations de salles faites longtemps à l'avance. Elle indique qu'il serait possible de vérifier si une formation ou une activité particulière était déjà prévue le 15 février. Toutefois, elle souligne qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à la possibilité de modifier la date, bien que le sujet ait déjà fait l'objet de discussions dans le passé.

Madame Josée Synnott précise également que le 30 septembre ne peut pas être une journée pédagogique, car c'est la journée officielle de prise de présence pour le financement ministériel.

b. Cadre d'organisation des services éducatifs dans les écoles 2026-2027

Mme Katia Gagnon rappelle qu'au cours des dernières semaines, plusieurs versions du cadre ont circulé. Elle précise que Mme Isabelle Gagné avait présenté une première version sous l'ancien gabarit, mais qu'un nouveau gabarit officiel du Centre de services scolaire est désormais utilisé.

Elle indique que la section 6, portant sur l'adaptation scolaire, a été entièrement révisée, de même que les chapitres 7 et 8, incluant la section concernant la scolarisation à domicile et en milieu hospitalier. Elle mentionne ne pas avoir reçu les commentaires de M. Félix Guay-Vachon, ce qui explique qu'elle n'a pas pu en tenir compte dans cette révision. Le travail a été réalisé le 28 novembre 2025 par Mme Gagnon et certains membres de l'équipe d'adaptation scolaire.



Mme Gagnon ajoute qu'elle pourra examiner les suggestions qui lui seront transmises et comparer avec ce qui a été ajusté depuis la présentation initiale faite par Mme Gagné.

Elle explique ensuite que l'ancien gabarit comportait deux annexes (annexes 1 et 2) présentant les services offerts par école ainsi que les services professionnels. Ces annexes ont été retirées, notamment parce que la mise à jour annuelle était difficile à maintenir (ex. : présence variable de certains professionnels selon le comblement des postes). Ces informations sont désormais intégrées au chapitre 7, ce qui les rend plus cohérentes et faciles à actualiser.

Dans cette mise à jour du chapitre 7, la liste des professionnels disponibles au Centre de services scolaire a été bonifiée par l'ajout de l'ergothérapie et de la neuropsychologie. Une note a été ajoutée pour préciser que certains services dépendent du plan des effectifs et du comblement réel des postes.


Mme Gagnon souligne que seule l'ancienne annexe 3 a été conservée et est devenue la nouvelle annexe 1, relative aux types de regroupements. Le regroupement 9 y a été ajouté, bien qu'il ne soit pas offert dans le centre de services scolaire, afin d'assurer la conformité avec le document ministériel mis à jour le 1^{er} juin 2025. L'ancien document se référait à une version datant de juin 2021.

c. Travaux de peinture parents bénévoles

Mme Chantal Dufort rappelle le contexte des discussions antérieures du Comité de parents concernant la possibilité pour des parents bénévoles de réaliser des travaux de peinture dans les écoles. Elle précise que, conformément au mandat qui lui avait été confié lors des dernières rencontres, elle a communiqué de nouveau avec le Centre de services scolaire afin d'obtenir davantage d'information sur l'avis juridique ou, à tout le moins, un résumé clair des éléments soulevés dans cet avis.

Mme Dufort indique qu'elle a rencontré, avec Mme Marie-Pier Denis, la directrice générale du CSSCC, Mme Josée Synnott, afin d'obtenir des précisions. Elle mentionne qu'à la lumière de cette rencontre, elle comprend maintenant beaucoup mieux la perspective du Centre de services scolaire, notamment la vision d'ensemble présentée par Mme Synnott quant aux enjeux liés à la réalisation de travaux de peinture par des parents bénévoles dans les établissements scolaires. Elle explique que de tels travaux ne peuvent pas être effectués n'importe quand et qu'il existe des moments précis où ils peuvent être autorisés, en fonction de considérations organisationnelles, de sécurité et de conformité réglementaire.

Mme Dufort poursuit en résumant les éléments discutés lors de la rencontre. Elle souligne que le Centre de services scolaire doit respecter des normes strictes concernant la réalisation de tous travaux dans les écoles. Elle mentionne notamment la présence possible d'amiante dans certains bâtiments ainsi que les exigences de qualité et de conformité des travaux effectués.



Elle rappelle qu'il ne s'agit pas uniquement de gérer les risques et les assurances pendant l'exécution des travaux, mais également après ceux-ci. À titre d'exemple, elle explique qu'une installation mal réalisée, par exemple un luminaire qui se détacherait, pourrait entraîner des accidents ou des dommages nécessitant des interventions additionnelles. De plus, certains travaux pourraient accidentellement provoquer des incidents majeurs, comme le dérangement de matériaux contenant de l'amiante. Dans un tel cas, des coupures de services ou l'impossibilité de relocaliser les élèves pourraient survenir, entraînant des impacts importants pour l'école.

Mme Dufort indique que ces enjeux dépassent largement la bonne volonté des parents bénévoles. À la lumière des explications reçues, elle recommande que le Comité de parents ne poursuive pas « coûte que coûte » la réalisation de travaux bénévoles dans les écoles. Elle propose plutôt que le comité oriente son rôle vers l'accompagnement des parents siégeant aux conseils d'établissement, afin de les soutenir dans la formulation de demandes ou la création éventuelle de sous-comités permettant de préciser les besoins et de travailler en collaboration avec les directions.

6. Désignation des membres au CA du CSSCC

Nomination d'un parent au conseil d'administration pour le district 5

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'instruction publique, notamment les articles encadrant la composition et la désignation des membres du conseil d'administration des centres de services scolaires;

ATTENDU que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs doit compter, parmi ses membres, des parents d'un élève fréquentant un établissement relevant du centre de services scolaire;

ATTENDU que le territoire du Centre de services scolaire des Chic-Chocs est divisé en cinq districts, chacun représenté par un membre parent;

ATTENDU qu'un siège est à pourvoir pour le district 5;

ATTENDU que M. Dave Lavoie, résident du district 5, est parent d'un élève fréquentant un établissement du Centre de services scolaire des Chic-Chocs et qu'il a manifesté son intérêt à siéger au conseil d'administration;

ATTENDU que le comité de parents est l'instance compétente pour procéder à la désignation du parent représentant au conseil d'administration;



Sur proposition dûment faite par madame Maude Lelièvre, il est résolu à l’unanimité que :

- M. Dave Lavoie soit désigné par le comité de parents à titre de représentant des parents pour le district 5 au conseil d’administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, conformément aux dispositions de la Loi sur l’instruction publique.
- La présente nomination soit transmise au Centre de services scolaire des Chic-Chocs afin que les formalités requises à l’entrée en fonction de M. Dave Lavoie soient complétées selon les règles applicables.

Madame Chantal Dufort remercie M. Dave Lavoie pour son implication au sein du conseil d’administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

7. Tournée des écoles

Un tour de table des représentants de chacune des écoles est effectué afin que chacun puisse nommer un bon coup ou un défi à relever.

- **Marie-Pier Denis (Aux Quatre-Vents)**

Souligne que la majorité, voire la totalité, du personnel qualifié en service de garde se distingue par son professionnalisme. Elle mentionne également que l’école est très dynamique et que les membres du personnel sont agréables et engagés.

- **Félix Guay-Vachon (Notre-Dame-du-Sacré-Cœur)**

M. Félix Guay-Vachon informe les membres que de nouveaux modules de jeu ont été installés à l’école. Il mentionne également que des travaux de drainage ont récemment été réalisés autour du terrain de balle situé à proximité afin de limiter l’accumulation d’eau, ce qui constitue une amélioration importante des espaces extérieurs. Il souligne que l’ensemble de ces interventions représente de belles nouvelles pour la cour d’école.

Concernant les points à améliorer, M. Guay-Vachon indique qu’il souhaite travailler à faire évoluer certaines mentalités liées à la surprotection des élèves lors des jeux extérieurs. Il note que, malgré l’arrivée de nouveaux équipements plus grands et plus stimulants, de nombreuses règles restrictives sont imposées par crainte des blessures. Il rappelle que des recommandations récentes de médecins canadiens vont plutôt dans le sens d’encourager les « jeux risqués », reconnus comme bénéfiques pour le développement des jeunes. Il exprime donc sa volonté de favoriser davantage de liberté de mouvement et de diversité dans les activités de la cour.

- **Mychael Hacquin (de l'Anse)**

Souligne, parmi les bons coups, le développement important du soutien langagier offert aux élèves. Il mentionne que des psychoéducateurs ainsi qu'une orthophoniste coordonnent désormais un programme visant à dépister précocement les retards langagiers et à intervenir rapidement.

En ce qui concerne les défis, M. Hacquin indique qu'un travail supplémentaire pourrait être réalisé concernant l'accompagnement des élèves dans la gestion des conflits et des émotions. Bien que plusieurs initiatives positives soient déjà en place, il estime qu'une amélioration demeure possible afin de renforcer ces services.

- **Marie-Julie Boulay (St-Joseph-Alban)**

Mme Boulay souligne que le principal défi consiste à maintenir les élèves au sein de l'école, en raison de sa petite taille.

Un plan de valorisation de l'école a été mis en place, une journée portes ouvertes est en préparation et des vidéos promotionnelles seront produites pour mieux faire connaître le milieu.


Concernant la cour d'école, Mme Boulay indique que le module de jeux actuel est arrivé en fin de vie. Il est en cours de démantèlement afin de permettre les démarches de financement pour l'acquisition d'un nouveau module.

- **Vanessa Lafontaine (Gabriel- Le Courtois)**

Mentionne la mise en place d'un local créatif accessible aux élèves du primaire et du secondaire, particulièrement destiné aux jeunes à haut potentiel ou à ceux qui terminent leurs travaux plus rapidement. Ce local offre divers équipements, dont des imprimantes 3D, permettant aux élèves de réaliser des maquettes et de développer des projets personnels tout au long de l'année. Ce dispositif vise à maintenir leur motivation et leur engagement scolaire.

- **Dave Lavoie (St-Rosaire et de la Découverte)**

M. Dave souligne comme bon coup le travail du service de garde. Depuis l'abolition du transport scolaire à Saint-Rosaire l'an dernier, le nombre d'élèves présents sur l'heure du dîner a considérablement augmenté, atteignant 455 élèves. Il mentionne qu'en novembre, l'équipe a réussi à éliminer complètement la liste d'attente, ce qu'il qualifie de mission accomplie. Il félicite Mme Sonia McRae ainsi que toute son équipe pour leur travail remarquable.



Il aborde ensuite la préoccupation liée au corridor scolaire. Selon les discussions avec la Ville de Gaspé, le principal enjeu concerne l'éclairage autour de l'école, jugé très déficient, notamment aux passages piétons. La Ville a déjà acquis les équipements nécessaires, mais de nouvelles règles du ministère des Transports retardent l'installation. Il ajoute que plusieurs lampadaires sont insuffisants ou manquants, notamment sur la rue Jacques-Cartier, l'artère la plus passante de Gaspé. Il réitère l'importance d'améliorer la sécurité et assure que le dossier ne sera pas abandonné. Des informations supplémentaires seront transmises par la Ville de Gaspé au cours des prochaines semaines, soit avant Noël ou au plus tard au retour des Fêtes.

Une représentation sera effectuée auprès de la Ville en janvier. Celle-ci comptera des élèves élus du conseil scolaire de l'école, ainsi que des membres du conseil d'établissement de l'école St-Rosaire. Il invite les autres écoles du territoire confrontées aux mêmes enjeux à se joindre à eux afin d'accroître la portée de la démarche.

- **Nancy Kenny (St-Maxime)**

École dynamique. Plusieurs activités sont offertes aux élèves, notamment sur l'heure du dîner ainsi qu'après l'école.

Elle souligne toutefois qu'il manquait auparavant d'information à ce sujet pour les parents. Certaines activités se déroulaient sans qu'elle en soit informée, même en tant que membre du Conseil d'établissement.


Elle indique que la situation s'est améliorée récemment : une communication a été mise en ligne sur le site de l'école, présentant les activités prévues selon les journées et les plages horaires du dîner.

- **Maude Lelièvre (Saint-Paul)**

Elle partage d'abord un bon coup. Son école a implanté depuis deux ans une politique permettant la présence de noix et d'arachides. Elle précise que cette implantation se déroule très bien.

Les enfants se sont rapidement adaptés à cette nouvelle routine : ils consomment leurs noix, puis vont se laver les mains et désinfecter leur espace de travail. Elle souligne que tout se fait de façon naturelle et efficace.

Projet de changement d'horaire pour l'école primaire : faire commencer les élèves plus tôt afin qu'ils terminent également plus tôt (exemple : début à 7 h 50 pour terminer à 14 h 50).



Le comité discute des différentes possibilités. Il faudra vérifier auprès des directions, les conseils d'établissement et le centre de services scolaire si ce projet est réalisable.

- **Chantal Dufort (C.-E.-Pouliot)**

Souligne le travail des équipes collaboratives, une initiative qui a même mené une délégation à Québec pour présenter le fonctionnement de ce modèle : comment il s'organise, comment il soutient les élèves et en quoi il constitue une force pour l'école.

Les parents sont également invités à assister à certaines rencontres d'équipes collaboratives, lorsqu'ils sont disponibles et qu'ils souhaitent mieux comprendre cette approche. Cette transparence est très appréciée.

Ces équipes se réunissent toutes les neuf journées, ce qui représente environ 184 rencontres de concertation, dédiées à différentes matières, dont le français et les mathématiques. Il s'agit d'une grande fierté pour C.-E.-Pouliot et d'une véritable force pour l'école.

8. Suivi des travaux du Comité de parents

a. Révision des règles de régie interne

Document en révision.

9. Suivis des comités (objectif 2025-2026 : par courriel)

a. Alternance du représentant du comité EHDAA au comité de parents

b. Nouvelles du conseil d'administration

c. Transports

d. FCPQ

i. Félix Guay-Vachon CG 29 novembre à Québec

ii. Chantal Dufort – Sommet des présidences 29 novembre à Québec

10. Questions du public.

Aucun public n'est présent.



11. Prochaine rencontre et levée de la rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 10 février 2026.

Sur proposition de Mme Marie-Julie Boulay, l'assemblée est levée à 21 h 20.

12. Huis clos